

## PROSERVE DASRI 78 – CARRIERES SUR SEINE

**DEKRA Industrial**



[www.dekra-industrial.fr](http://www.dekra-industrial.fr)

**PIECE N°51**  
**ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES DECHETS**

**PIECE N°52**  
**COMPATIBILITE AVEC LES PLANS DE GESTION DES  
DECHETS**

---

### **Dossier de demande d'autorisation environnementale**

Date : 10/08/2020  
Référence : 53168476



<b>SOMMAIRE</b>
-----------------

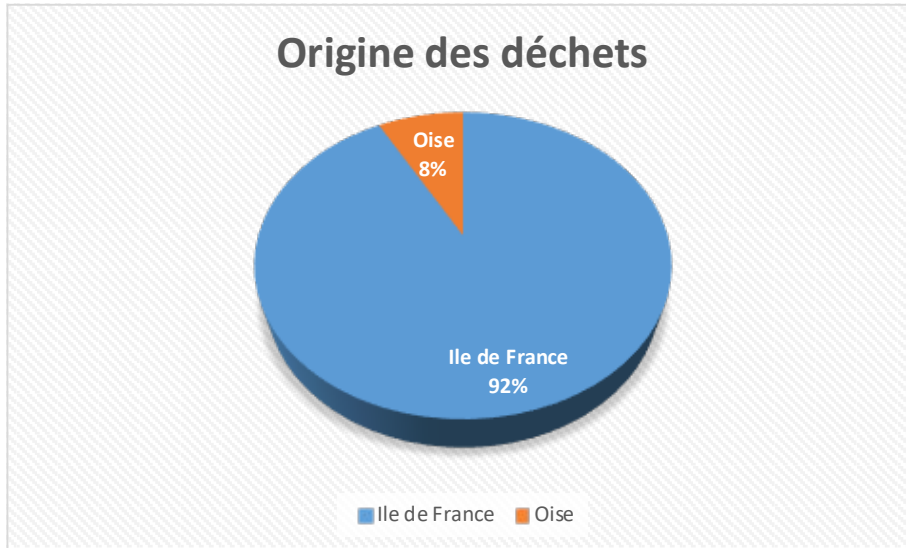
<b>SOMMAIRE</b>	<b>1</b>
1. - Origine géographique des déchets	2
2. - Compatibilité avec les plans national de prévention des déchets - PNP	3
3. - Compatibilité avec les plans régionaux de prévention des déchets	4
4. - Compatibilité avec le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires	5

## 1. - ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES DECHETS

---

Les déchets collectés et amenés sur le site sont issus des régions suivantes :

- Ile de France : 92%
- Champagne-Ardenne
- Oise : 8%
- Hauts de France
- Normandie



Les déchets provenant de la Normandie, Champagne-Ardenne, et les Hauts de France sont des dépannages en cas de pannes technique ou de saturation.

Les déchets d'activités de soins à risques infectieux produits en Ile-de-France et l'Oise sont prioritaires vis-à-vis des déchets de soins produits dans les autres régions précitées.

## **2. - COMPATIBILITE AVEC LES PLANS NATIONAL DE PREVENTION DES DECHETS - PNP**

---

Le programme national de prévention des déchets 2014-2020 définit les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et les actions de production et de consommation durables à mettre en œuvre pour y parvenir.

Articulé en trois grandes parties, le programme vise à :

- faire le bilan des actions de prévention menées jusqu'alors, notamment dans le cadre du plan national de prévention 2004-2012 ;
- fixer des orientations et objectifs pour la période 2014-2020 ;
- préparer la mise en œuvre, le suivi ainsi que l'évaluation des mesures élaborées.

Le programme, qui couvre 55 actions de prévention, est articulé autour de 13 axes :

- mobiliser les filières REP au service de la prévention des déchets ;
- augmenter la durée de vie des produits et lutter contre l'obsolescence programmée ;
- prévenir les déchets des entreprises ;
- prévenir les déchets du BTP (construction neuves ou rénovations) ;
- développer le réemploi, la réparation et la réutilisation ;
- poursuivre et renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets ;
- lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- poursuivre et renforcer des actions sectorielles en faveur d'une consommation responsable ;
- mobiliser des outils économiques incitatifs ;
- sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets ;
- déployer la prévention dans les territoires par la planification et l'action locales ;
- promouvoir des administrations publiques exemplaires en matière de prévention des déchets ;
- contribuer à la démarche de réduction des déchets marins.

Le programme fixe notamment comme objectifs :

- une diminution de 7 % de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant par an à horizon 2020 par rapport à 2010, dans la continuité du précédent plan national (limité aux ordures ménagères) ;
- une stabilisation au minimum de la production de déchets des activités économiques (DAE) d'ici à 2020 ;
- une stabilisation au minimum de la production de déchets du BTP d'ici à 2020, avec un objectif de réduction plus précis à définir.

Pour atteindre ces objectif, le PNP prévoit la mise en œuvre progressive de nombreuses actions, dont :

- l'expérimentation du « retour à la consigne » pour inciter à rapporter certains emballages (par exemple : les bouteilles) en vue d'un réemploi ou d'une réutilisation) ;
- des actions visant à allonger la durée de vie des produits et à lutter contre l'obsolescence programmée
- les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- la démarche « stop-pub », visant à la réduction des imprimés non sollicités
- la réduction des sacs plastiques et d'autres produits en plastique à usage unique, fortement générateurs de déchets qui polluent les milieux marins).

**Le Plan National de Prévention des Déchets ne prévoit aucun point concernant les DASRI, par conséquent le site n'est pas concerné par ce plan.**

### 3. - COMPATIBILITE AVEC LES PLANS REGIONAUX DE PREVENTION DES DECHETS

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) est un document de planification stratégique porté et animé par la Région, qui vise à coordonner les actions entreprises par l'ensemble des acteurs du territoire concernées par la prévention et la gestion des déchets.

Pour s'adapter au contexte francilien, neuf grandes orientations sont déclinées dans ce Plan :

- Lutter contre les mauvaises pratiques
- Assurer la transition vers l'économie circulaire
- Mobiliser l'ensemble des acteurs pour réduire les déchets de la Région
- Mettre le cap sur le « zéro déchet enfoui »
- Relever le défi du tri et du recyclage matière et organique
- Contribuer à la réduction du stockage avec la valorisation énergétique : un atout francilien
- Mettre l'économie circulaire au cœur des chantiers
- **Réduire la nocivité des déchets dangereux et mieux capter les déchets dangereux diffus**
- **Prévenir et gérer les déchets issus de situations exceptionnelles**

#### 3.1. - REDUIRE LA NOCIVITE DES DECHETS DANGEREUX ET MIEUX CAPTER LES DECHETS DANGEREUX DIFFUS

Il ressort du plan que l'Île de France n'a pas besoin de nouvelles capacités de traitement des DASRI en 2025 et 2031 mais la création d'installations de prétraitement par désinfection sera possible à condition qu'elles répondent à des besoins locaux.

Suite à l'épisode COVID-19 ayant eu lieu et se poursuivant, il y a eu une grande complexité de gestion des déchets liés au COVID-19 ; cela a entraîné le souhait de développer la banalisation afin de pouvoir gérer au mieux les afflux inattendus lors de crises sanitaires.

**PROSERVE DASRI transfère 2 banaliseurs de son site d'Argenteuil et souhaite créer de nouveaux banaliseurs sur son site.**

Pour la prévention et la collecte des DASRI franciliens :

- Mener des opérations de prévention auprès des établissements de santé et des producteurs de DASRI semi-diffus.
- Augmenter le captage des DASRI diffus des professionnels.
- Augmenter le taux de captage des DASRI-PAT.

Préconisations du PRPGD

Un encadrement des imports de DASRI :

- acceptation de DASRI de l'ensemble des régions limitrophes dans la mesure :
  - où les quantités importées n'entravent pas le traitement des DASRI franciliens ;
  - où la proximité géographique (distance et temps) de l'installation de traitement est démontrée ;
- acceptation de DASRI des régions limitrophes et non limitrophes en cas d'arrêts techniques des installations de traitement de ces régions ou pour le traitement de DASRI ne pouvant pas être désinfectés.

Tout autre transfert devra faire l'objet d'une autorisation exceptionnelle des services de l'État compétents.

**PROSERVE DASRI récupère à 92% des déchets d'origine d'Île de France.**

### **3.2. - PREVENIR ET GERER LES DECHETS ISSUS DE SITUATIONS EXCEPTIONNELLES**

Trois risques sont retenus dans le cadre du PRPGD :

- Le risque inondation
- Le risque de pandémie grippale
- Le risque de tempête et vent violent

Un point est réalisé sur le cas de la **pandémie grippale**. Le PRPGD souhaite quantifier le surplus lié à une pandémie grippale.

- Quantification par retour d'expérience (crise H1N1 en 2009) : absence de données capitalisées.
- Quantification théorique selon les estimations réalisées pour une partie des centres de vaccination les plus importants de la région Île-de-France : 3 700 t.

Soit des surplus de production de DASRI estimés à près de 11 % par rapport aux productions annuelles.

Les actions prévues par le PRPGD dans le cadre de la planification des déchets en situation exceptionnelle :

- Développer la connaissance des interactions entre événements exceptionnels et production de déchets.
- Intégrer la prise en compte de la problématique déchets dans les dispositifs de gestion de crise.
- Limiter les quantités de déchets produites en situation exceptionnelle.
- Accompagner la gestion des déchets en période de crise pour gérer les déchets et en faciliter le tri.

L'actualité rappelle l'importance de ce point et l'importance des centres de collecte et de traitement des DASRI.

**La crise sanitaire actuelle a engendré une augmentation de 50% des valeurs collectées.**

### **4. - COMPATIBILITE AVEC LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES**

---

Le schéma directeur de la région d'Île-de-France (SDRIF) a pour objectif de maîtriser la croissance urbaine et démographique et l'utilisation de l'espace tout en garantissant le rayonnement international de cette région. Il précise les moyens à mettre en œuvre pour corriger les disparités spatiales, sociales et économiques de la région, coordonner l'offre de déplacement et préserver les zones rurales et naturelles afin d'assurer les conditions d'un développement durable de la région.

Il détermine notamment la destination générale de différentes parties du territoire, les moyens de protection et de mise en valeur de l'environnement, la localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements.

Il détermine également la localisation préférentielle des extensions urbaines, ainsi que des activités industrielles, artisanales, agricoles, forestières et touristiques.

**PROSERVE DASRI s'implante sur un site existant dans une zone industrielle, compatible avec le PLU de Carrières sur Seine.**